

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Société anonyme au capital de 787.752 euros
Siège social : Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo
390.081.156 R.C.S NANTERRE

Rapport général de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 et sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

2 – 1. Phone Systems & Network

La société anonyme Phone Systems & Network est la société mère du groupe Phone Systems & Network.

Le chiffre d'affaires net de notre société a poursuivi son augmentation en passant de 11.405 K€ sur l'exercice 2005 à 12.081 K€ sur l'exercice 2006 et à 14.035 K€ sur l'exercice 2007.

Le pourcentage de variation correspondant est donc de 5,9% pour 2006 et de 16,2% pour l'année 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2006</i>	<i>% Variation (2007/2006)</i>	<i>Total 2005</i>
Chiffre d'affaires	14.035	12.081	+ 16 %	11.405
<i>Dont ventes de marchandises</i>	<i>267</i>	<i>412</i>	<i>- 35 %</i>	<i>268</i>

La marge brute est passée de 40 % à 44 % soit une augmentation de 4 points.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres expriment les efforts entrepris par la société pour augmenter son chiffre d'affaires et ses marges, tout en développant de nouvelles activités. Durant l'exercice 2007, la société s'est par ailleurs concentrée sur la relance de son activité commerciale

Les charges d'exploitation sont passées de 14.618 K€ sur l'exercice 2006 à 14.432 K€ sur l'exercice 2007.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3.320 K€ contre 2.989 K€ en 2006 soit une progression de 11 %.

Les impôts et taxes s'élèvent à 152 K€ contre 142 K€ en 2006 soit une progression de 7 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 2.373 K€ contre 2.317 K€ en 2006 soit une progression de 2,4 %.

Les dotations aux provisions sur actif circulant diminuent en passant de 312 K€ à 177 K€ en 2007.

Les autres charges s'élèvent à 129 K€ en 2007 contre 882 K€ en 2006. En 2006, elles correspondaient essentiellement à l'apurement de créances clients qui étaient majoritairement provisionnées antérieurement. Ces charges sont en grande partie contre balancées par des reprises de provisions sur comptes clients pour un montant de 630 K€.

En 2007, il s'agit principalement de pertes sur clients et charges diverses de gestion courantes.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 27 K€ pour 2007 contre un déficit d'exploitation de 1.747 K€ sur l'exercice 2006.

Le résultat net s'établit ainsi à 236 K€.

Le total du bilan est passé de 6.263 K€ au 31 décembre 2006 à 6.701 K€ au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat.

Les capitaux propres sont d'un montant de 2.370 K€ au 31 décembre 2007 contre 2.133 K€ au 31 décembre 2006.

La société n'a quasiment plus d'endettement à moyen terme et disposait au 31 décembre 2007 d'une trésorerie de 2.218 K€.

La société a créé en janvier 2007, une filiale de droit français détenue à 42 % dénommée Bladiphone SAS, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain. Bladiphone SAS est dirigée par un directeur général qui est nommé par Phone & Systems et Network après consultation du comité de supervision. Cette société a vocation à commercialiser des offres de téléphonie grand public destinées aux communautés du Maghreb vivant en France. L'activité de cette société a démarré en décembre 2007.

La société a fait l'objet d'une vérification de la comptabilité par les services fiscaux. Cette vérification a démarré début avril 2007. Elle concerne les exercices fiscaux 2004, 2005 en matière d'impôts directs et les années 2004, 2005 et 2006 en matière de TVA. Ce contrôle s'est achevé sans redressement à la charge de la société.

2 – 2. Groupe Phone Systems & Network selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à la somme de 14.015 K€ au 31 décembre 2007.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 14.595 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à la somme de 2 K€.

Le résultat financier s'élève quant à lui à la somme de 78 K€.

En conséquence, et après déduction de toutes les charges, impôts, amortissements, notre résultat net consolidé se solde par un bénéfice de 233 K€.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2007 s'élève à la somme de 6.811 K€.

L'impact de la société Bladiphone, filiale de Phone Systems & Network, dans les comptes consolidés est très réduit.

3 -Filiales et participations :

Depuis le 15 janvier 2007, Phone Systems détient 42 % de la SAS Bladiphone. Phone Systems détient 1 554 actions sur les 3 700 composant le capital de la SAS Bladiphone.

Bladiphone SAS est un opérateur télécom franco-maghrébin. Il s'appuie sur l'alliance technologique entre Phone Systems & Network (SA cotée à la Bourse de Paris depuis 1994, leader de la téléphonie sur Internet avec près de 200.000 utilisateurs) et l'opérateur télécom marocain Wana (2ème opérateur fixe du pays, avec plus d'un million d'abonnés).

L'activité de Bladiphone a réellement commencé sur le 4ème trimestre 2007 et génère un chiffre d'affaires de 8 K€ en 2007 :

Les charges de l'exercice sont liées au lancement de l'activité et s'élèvent à 363 K€.

Le résultat d'exploitation est négatif et s'élève à (354) K€.

Compte tenu de charges financières qui s'élève à 14 K€, le résultat net est en perte de (368) K€.

4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

4.1. Pour PHONE SYSTEMS & NETWORK :

Après une année 2006 de stabilisation technologique et de restructuration, et une année 2007 qui a été une année de re-fondation, avec la relance de l'activité ethnique, l'accélération de la migration vers le modèle d'e-opérateur de nos activités entreprises et particuliers et la consolidation de nos activités de télésurveillance et de nos services aux opérateurs, l'année 2008 devrait être une année d'accélération de la croissance interne.

L'entreprise veut :

- devenir l'un des acteurs de référence du marché ethnique ;
- réussir à imposer le modèle d'e-opérateur pour les PME en France comme l'un des plus prometteurs, avec la richesse, simplicité et performance de l'offre ;
- développer le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique presque totale vis-à-vis de fournisseurs d'infrastructure ou de service.

4.2 Pour BLADIPHONE :

L'équilibre financier devrait être atteint en septembre 2008 et l'autosuffisance financière le devrait l'être début 2009.

5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

5.1. Programme de rachat de titres :

En date du 6 février 2007, une délégation de pouvoir a été donnée au Président, Monsieur Philippe Houdouin par le conseil d'Administration afin de procéder au rachat d'actions de la société.

En date du 4 mars 2008, le rachat de 171.845 actions pour un montant unitaire de 4,13 € a donc été effectué auprès de la société WITTSUN qui détenait 7,16% du capital de notre société.

Le programme de rachat d'actions a été communiqué à l'AMF en date du 3 mars 2008 avec les objectifs suivants :

- Principalement de attribuer les actions rachetées aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux
- Eventuellement de conserver les actions pour les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

5.2- Fusion absorption de GESK

La société entend réaliser la fusion-absorption de la société GESK.

Cette fusion permettrait à la société PHONE SYSTEMS & NETWORK de terminer la mise en œuvre des engagements pris dans les pactes d'actionnaires des 10 et 16 janvier 2006 et de permettre aux actionnaires de GESK de devenir directement propriétaires des titres cotés de notre société.

Cette opération fait l'objet d'un rapport qui sera remis aux actionnaires.

6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2007, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu, à l'exception des évolutions décrites ci-dessus au paragraphe « évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé ».

7 - Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

- Facteurs de risques liés à Phone Systems & Network
 - *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que Phone Systems & Network a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, compte tenu de l'étroitesse de ses ressources, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

Phone Systems & Network anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés sont liées par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La trésorerie de la société s'est nettement renforcée au cours de l'année 2006 du fait exclusivement de l'opération financière de septembre 2006 qui a permis la recapitalisation de la société.

La société ne dispose aujourd'hui d'aucune ligne de financement significative auprès des établissements de crédit.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

Phone Systems & Network compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, Phone Systems & Network doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat d'exploitation au cours des dernières années : -1 175 k€ au 31/12/2002 ; +151 k€ au 31/12/2003 ; +363 k€ au 31/12/2004 ; - 705 k€ au 31/12/2005 et -1 747 k€ au 31/12/2006 fait peser un risque important lié à l'absence de pérennité des résultats.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Après plusieurs années consécutives de pertes, la société a retrouvé un résultat net positif en 2003 et en 2004. En 2005 et en 2006, le résultat a été à nouveau déficitaire. En 2007, la société a retrouvé un résultat net positif. Compte tenu de cet historique et de sa taille, la rentabilité future de la société n'est encore pas assurée.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par Phone Systems & Network ont représenté sur l'exercice 2007 une charge totale de 47 k€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 32 k€
- Police multirisque bureau pour 4 k€ ;
- Police d'assurance Homme clé pour 6 k€ ;
- Le solde de 5 k€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible ; en effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client : 21,9 % du CA ;

5 premiers clients : 33,1 % du CA ;

10 premiers clients : 36,6 % du CA.

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société.

L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

Phone Systems & Network, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par L'ART dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société ne prévoit pas d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Nanterre (92). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas dans le cas de la téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- *Risques liés à la filiale Bladiphone*

Le lancement de toute activité nouvelle comporte des risques marketing, techniques et d'organisation que Bladiphone va devoir gérer. Le déploiement des activités de Bladiphone financé en partie par Phone Systems & Network pourrait avoir un impact sur la situation de trésorerie de son actionnaire.

- Risques liés aux marchés financiers

- *Risques de réaction du marché à la politique d'acquisitions et investissements futurs*

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Dissociation des fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général :

Le Conseil d'administration en date du 28 avril 2005 avait reconduit la séparation des fonctions entre Président et Directeur général de la société.

Le Conseil d'administration en date du 8 janvier 2008 a procédé à un changement d'option du mode d'exercice de la direction générale qui dorénavant est cumulée avec les fonctions de président du conseil d'administration.

Lors de ce même conseil d'administration, Monsieur Philippe Houdouin a été nommé à compter du 1^{er} janvier 2008, président du conseil d'administration pour toute la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera réunie en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice évolué.

Par conséquent Monsieur Philippe Houdouin exerce ces fonctions de président du conseil d'administration en plus de ses fonctions de directeur général.

9 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2007, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Ces efforts ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet Keyyo.

Un nouveau projet nommé « back office » a été immobilisé en 2007.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2007 pour un montant de 264 K€.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuse chance de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

10 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2007, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

- 1 étoile HOR. 18 mois	20 382,16 €
- 4 étoiles EONIA	393 117,56 €
- 16 étoiles PREMIERE JOUR FCP SI 4 DEC	883 515,84 €
- 56 étoiles COURT TERME INSIT	<u>485 922,08 €</u>
Soit un total de	1 782 937,64 €

11 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 6 k€.

12 - Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés :

Néant à la date du 31 décembre 2007.

13 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :

La société rappelle que conformément à ce qui était décrit dans son document de référence de l'année 2005 enregistré auprès de l'AMF sous le N° D.06-0257 le 12 Avril 2006, l'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital de GESK a donné lieu à toute une série d'opérations réalisées par les dirigeants de Phone Systems.

Le 18 janvier 2008, la société Magelio Capital dont Mr Philippe Houdouin détient 49 % du capital a réalisé l'acquisition de 43.000 actions au prix de 3.5 € sur le marché.

14 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

1- **Monsieur Eric Saiz** a perçu, au cours de l'exercice 2007, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, une rémunération brute de 90.000 euros.

Un véhicule de société a été par ailleurs mis à sa disposition durant le premier semestre de l'année 2007, représentant un avantage en nature de 1.361 euros.

2- Le procès verbal du Conseil d'administration du 19 décembre 2006 a fixé la rémunération de **Monsieur Philippe Houdouin**, en sa qualité de Directeur général, à 6 K€ mensuel brut avec le bénéfice d'une voiture de fonction et d'un régime de prévoyance.

Monsieur Philippe Houdouin n'a pas eu de véhicule de fonction et sa rémunération brute annuelle est de 72 K €.

3- Le conseil d'administration en date du 8 janvier 2008 a décidé la fixation d'une indemnité conventionnelle qui serait versée à **Monsieur Philippe HOUDOUIN** en cas de cessation de ses fonctions de directeur général dès lors que cette cessation interviendrait après le 31 décembre 2008. Avant cette date, Monsieur Philippe HOUDOUIN n'aurait droit à aucune indemnité.

Cette indemnité est liée conformément aux dispositions de la loi TEPA en date du 21 août 2007 à ses performances au regard de celles de la société.

La cessation des fonctions de Monsieur Philippe HOUDOUIN lui donnant droit à indemnisation s'entend de la révocation de son mandat de directeur général, du non renouvellement dans ses fonctions de directeur général, de sa démission ou d'une caducité de son mandat par exemple à la suite d'une fusion ou d'un changement de mode de direction ou d'administration de la société.

Le versement de cette indemnité est conditionné à deux conditions cumulatives :

- la performance personnelle de Monsieur Philippe HOUDOUIN qui devra par son travail et sa compétence permettre à la société d'avoir un résultat net moyen bénéficiaire sur deux ans. Cette moyenne sera calculée sur le résultat net figurant dans le compte de résultat des comptes annuels ou, le cas échéant, des comptes consolidés si la société est astreinte à en établir, des deux derniers exercices approuvés par l'assemblée générale précédents son départ.
- La performance de la société sera appréciée par l'évolution de son cours de bourse dont la moyenne sur les 50 derniers jours de bourse précédents le départ de Monsieur Philippe HOUDOUIN devra être supérieure à six (6) euros.

Si la moyenne du cours de bourse de l'action PHONE SYSTEMS & NETWORK sur les 50 derniers jours de bourse précédents le départ de Monsieur Philippe HOUDOUIN s'élève à **au moins 6 euros**, le montant de l'indemnité qui lui sera versée sera compris entre 12 fois sa dernière rémunération brute mensuelle et six fois le montant annuel du plafond de la sécurité sociale selon la formule de calcul suivante :

$$I = CB \times M / 6$$

Les éléments de cette formule étant définis ainsi qu'il suit :

- **I** étant l'indemnité conventionnelle de départ due à Monsieur Philippe HOUDOUIN ;
- **CB** étant la moyenne du cours de bourse de l'action PHONE SYSTEMS & NETWORK sur les 50 derniers jours de bourse précédents le départ de Monsieur Philippe HOUDOUIN ;
- **M** étant égale à 12 fois la dernière rémunération brute mensuelle sur un mois complet perçue par Monsieur Philippe HOUDOUIN.

Cette décision sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 juin prochain

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

15 -Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

15.1. Pour la société Phone Systems & Network :

- Monsieur Eric Saiz est Président du Conseil d'administration de la société Phone Systems & Network depuis le 20 septembre 2006. Il était également Directeur Général de la SAS GESK. Il a démissionné de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Phone Systems & Network en date du 8 janvier 2008. Il a également démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la SAS Bladiphone en date du 11 janvier 2008. Eric Saiz est également Directeur Général de la société GESK
- Monsieur Philippe Houdouin a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006, puis en qualité de Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue du conseil d'administration réuni en l'an 2009 pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé, en remplacement de Monsieur Silvère Baudouin.
Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration de la société Phones Systems & Networks.
Monsieur Philippe Houdouin est par ailleurs, administrateur de Lascom. Il est également Directeur Général de la société MAGELIO CAPITAL et Président de la SAS Bladiphone.
Depuis le 11 janvier 2008, Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président de la SAS Bladipone.
- Monsieur Bernard Louis Roques a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice. Il est également administrateur de Netbooster, d'Equitime, de PeopleCube, de GoAdv et de NetMedia Europe. Il est également Directeur Général de la société Invest in Europe.
- Monsieur Mark Bivens a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice. Il est également administrateur de MoMac Wireless Holdings, de PeopleCube. Il a la fonction de Directeur Général unique de NetMedia Europe.

15.2. Pour la SAS Bladiphone :

- Monsieur Eric Saiz était Directeur Général de la SAS Bladiphone. Il a démissionné de ses fonctions en date du 11 janvier 2008.
- Monsieur Philippe Houdouin est Président de la SAS Bladiphone.

16 - Informations sociales :

L'effectif de la société au 31 décembre 2007 était de 40 personnes. Tous les contrats de travail étaient à durée indéterminée.

Tous les salariés travaillent à temps plein, la durée étant de 35 heures par semaine. La société n'emploie pas de travailleurs handicapés. Phone Systems & Network fait appel à des cabinets extérieurs pour des activités très spécialisées comme l'expertise comptable ou l'expertise juridique.

Les salaires et charges sociales s'établissent à 2.372 K€.

Les effectifs de la société au 31 décembre 2007 se décomposent comme suit :

	<i>Effectif de la société 2007</i>	<i>Effectif de la société 2006</i>	<i>Effectif de la société 2005</i>
Cadres	26	21	17
Employés	14	15	13
Total	40	36	30

Au 31 décembre 2007, la société Bladiphone n'emploie aucun salarié.

17 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de Phone Systems & Network sur l'environnement est particulièrement faible.

18 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

19 - Capital et droit de vote

Les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

Au 31 décembre 2007 :

GESK SA	42.76%
Truffle	32.26%
Wittsun SA	7.16%
L.A. Finances	5.22%

Le pourcentage de capital correspond au pourcentage de droit de vote.
Aucune action ne donne droit à un vote double.

20 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par GESK à hauteur de 42.76 % de son capital au 31/12/2007.

21 - Programme de rachat d'actions propres :

Le Conseil d'Administration en date du 6 février 2008 a décidé de donner tout pouvoir à Monsieur Philippe HOUDOUIN en sa qualité de directeur général de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce pour racheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital de la société, préciser les termes des rachats, arrêter les modalités de l'opération et établir le descriptif du programme.

Le 4 mars 2008, la société a procédé au rachat de 176 241 titres pour un montant unitaire de 4,13 € auprès de la société WITTSUN qui détenait 7,16% du capital de la société Phone systems.

Le programme de rachat d'actions a été communiqué à l'AMF en date du 5 mars 2008 avec les objectifs suivants :

- Principalement attribuer les actions aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux ;
- Eventuellement les conserver et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

22 - Nomination de commissaires aux comptes :

Néant.

23 – Transfert du siège social :

Le conseil d'administration a, par décision du 5 novembre 2007, décidé le transfert du siège social de la société de Clichy (92110), Z.A.C ESPACE CLICHY, 22, rue Mozart à Clichy (92110), 92-98, boulevard Victor Hugo qui a été réalisé le 15 décembre 2007.

L'assemblée générale annuelle ordinaire du 23 juin 2008 devra ratifier le transfert de siège social.

24 -Approbation des comptes et affectation du résultat :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élevant à la somme de 236.362,20 euros qui, avec le report à nouveau débiteur de 2.502.806,60 euros forme un total de (2.266.444,40) euros intégralement au compte de report à nouveau qui s'élèvera alors à la somme de (2.266.444,40) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseil d'administration

